

## Informations de base

**2023/2569(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé

Complétant [2016/0382\(COD\)](#)

**Subject**

3.60.05 Energies douces et renouvelables

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

## Portail de documentation

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2023)01086</a>	10/02/2023	<a href="#">Résumé</a>